

TRI-VALLÉES

SCOP SA, ENTREPRISE D'INSERTION
CRÉATION EN 1998
98 ETP
RÉGION RHÔNE-ALPES



Comment les activités d'utilité sociale peuvent-elles répondre aux enjeux de l'économie circulaire ? Comment concilier innovation sociale et innovation environnementale au service d'une utilisation optimale et territorialisée des ressources ?

Pour atteindre ces objectifs et répondre aux besoins sociaux qui y sont liés, de nombreuses initiatives ont émergé partout en France, susceptibles d'être essaimées sur différents territoires.

L'Avisé, en partenariat avec l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts, vous propose 5 études de cas d'innovation sociale recouvrant des piliers de l'économie circulaire : l'éco-conception, la réparation, le réemploi, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique.

ACTIVITÉ

Tri-Vallées effectue des activités de collecte, de tri-traitement et valorisation de très nombreux types de déchets et gère l'exploitation de déchèteries en Savoie et Haute-Savoie. Dans une stratégie de diversification d'activités, l'entreprise offre également ses services dans la propreté urbaine et le transport de marchandises.

OBJECTIFS

- Contribuer à la valorisation des déchets du territoire par des activités de collecte, tri, traitement et valorisation matière et/ou énergétique.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

RÉPONSE SOCIALEMENT INNOVANTE

- Développement de filières locales pour traiter les déchets du territoire qui sont peu ou mal pris en compte par les autres opérateurs.
- Projet social d'insertion dont la qualité des pratiques est certifiée par l'AFNOR (AFAQ EI).

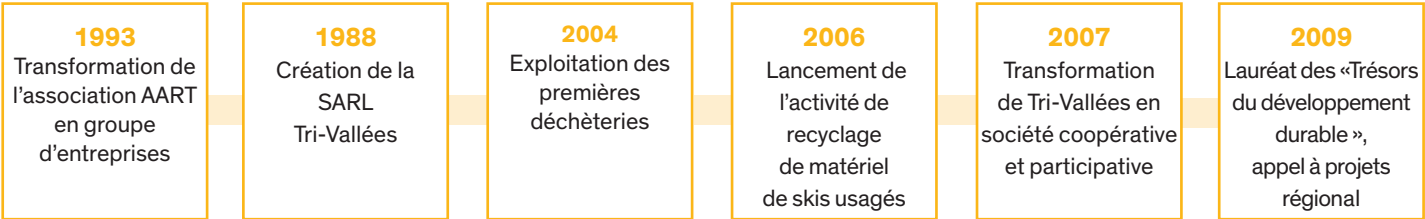
PLUS-VALUES

- Une diversification d'activités favorable à la consolidation du modèle économique de la structure.
- Des filières construites en partenariat avec les entreprises et collectivités du territoire.
- Une propension à l'innovation et à l'expérimentation contribuant à élargir progressivement la palette des déchets valorisés.

CHIFFRES CLÉS DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

- Chiffres d'affaires : 3 500 K€ en 2012, 3 800 K€ en 2013 (+9%).
- Bénéfice : 75 K€ en 2012, 136 K€ en 2013 (+ 79%).
- 17% de subventions dans le produit d'exploitation en 2013 (dont l'aide aux postes).

GENÈSE DU PROJET



ELÉMENT DÉCLENCHEUR : DES ANNÉES POST-OLYMPIQUES DIFFICILES

Dans la région d'Albertville, les entreprises locales ont subi de plein fouet la période noire qui a suivi les Jeux olympiques d'hiver de 1992. Les investissements nécessaires à la tenue de l'événement ont cessé brutalement et les entreprises n'ayant pas anticipé cette baisse de croissance ou ne disposant pas de capacités suffisantes pour redéployer leurs activités ont été mises en difficulté. Dès 1993, cette conjoncture locale est amplifiée avec la crise économique globale.

Créée en 1987 à Albertville, l'association Ateliers Albertvillois de Recherche et Travaux (AART) avait ainsi été missionnée pour confectionner des costumes pour la cérémonie d'ouverture des Jeux. A la fin du contrat, faute de clients, la structure n'a pas réussi à redéployer ses salariés sur d'autres champs d'action.

L'IDÉE DE DÉPART ET LES PERSONNES À L'ORIGINE

Face à cette perte d'activité et aux difficultés du territoire, Jean-Pierre Saint Germain et Etienne Wiroth, codirigeants de l'association AART, expérimentent de nouvelles niches d'activité.

Ils transforment d'abord l'association en groupe d'entreprises (statut de société à responsabilité limitée), marquant ainsi le tournant vers une démarche plus économique et entrepreneuriale. Puis ils repèrent la gestion des déchets comme opportunité de développement potentielle. Dans une région attirant toujours plus de touristes, la préservation de l'environnement y est devenue une priorité. Les dirigeants d'AART considèrent en outre ce segment d'activité comme un support idéal pour l'insertion de publics éloignés de l'emploi.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

En 1993, le groupe lance sur ses fonds propres une étude d'opportunité sur la collecte et la valorisation des déchets du territoire. Les résultats confirment les potentialités de développement du secteur. La maison mère du groupe AART expérimente différentes niches, reprises ensuite par la SARL Tri-Vallées créée spécifiquement en 1998 pour les activités de gestion des déchets. Tri-Vallées se lance alors successivement dans la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), du textile ou encore des déchets organiques.

Les collectivités locales accordent leur confiance à Tri-Vallées, permettant une montée en charge rapide des activités. Peu de temps après sa création, le Conseil général de Savoie passe ainsi commande auprès de l'entreprise pour la réalisation de ce qui devient l'opération Pic Propre (100 000 € de marché annuel). Une équipe d'insertion (3 ETP à temps plein actuellement) collecte des déchets en bords de voiries à l'aide de vélos ou véhicules à assistance électrique et les déchets collectés (papiers, plastiques, cartons, etc.) sont réinjectés dans des filières de valorisation. Dès les premières années, des syndicats intercommunaux de traitement des déchets confient également l'exploitation de déchèteries et centres de tri à Tri-Vallées.



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DES FILIÈRES DE VALORISATION DE DÉCHETS

Tri-Vallées collecte les déchets et garantit leur valorisation dans les centres de traitement spécialisés de la région. Pour répondre aux opportunités et gisements locaux, Tri-Vallées a principalement développé ses activités dans cinq filières :

- 2004**
 - Collecte et valorisation des papiers, cartons et archives.
 - Gisements : organismes publics, grandes entreprises, tribunaux, avocats.
- 2006**
 - Collecte et valorisation de skis usagés (recyclage à 100% du matériel de sports d'hiver).
 - Gisements : plus de 400 magasins dans 45 stations des Alpes françaises.
- 2007**
 - Collecte, tri, démantèlement et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.
 - Gisements : éco-organismes pour le gisement ménager et entreprises pour le professionnel.
- 2010**
 - Collecte et valorisation des déchets organiques.
 - Gisements : grandes enseignes, établissements scolaires, syndicat mixte de traitement des ordures.
- 2011**
 - Collecte de textile et valorisation dans un centre de tri local (friperie, essuyage, effilochage).
 - Gisements : communautés de communes et d'agglomération, SIVOM.

La coopérative collecte également à la demande : déchets d'industrie banals (DIB), huiles, pneus, cartons, verres, plastiques. Enfin, Tri-Vallées exploite localement 12 déchèteries. L'entreprise est certifiée ISO 14 001 pour cette activité.

Horizon SAS, un projet de méthanisation de proximité

Pour traiter localement les gisements de déchets organiques, deux agriculteurs, cinq collectivités territoriales et deux entreprises, dont Tri-Vallées, ont lancé un projet de méthanisation à la ferme. L'unité transformera les déchets produits par les collèges, lycées, restaurants, etc. en énergie et compost. 1,8 millions d'euros d'investissement est nécessaire à ce projet, financé à hauteur de 85% par les actionnaires et 15% par l'Ademe et le Conseil Régional. Les agriculteurs possèdent 51% du capital de la société et les autres actionnaires, réunis dans une société d'économie mixte, 49%. Cette unité, dont la mise en service est prévue pour 2016, traitera 5 000 tonnes de matières organiques et déchets fermentescibles et produira 200 kW par an.

Piste Verte, une activité novatrice médiatisée

Grâce à une recherche-action menée en partenariat avec l'ENSAM de Chambéry, Tri-Vallées a lancé en 2006 une activité de recyclage et de valorisation énergétique des composants de skis, snowboards, chaussures, bâtons, luges usagés. En 2007, 40 tonnes de matériel ont été collectées auprès des revendeurs présents dans les stations de skis, 200 tonnes en 2008, plus de 1000 tonnes en 2013 et autant à prévoir en 2014.

Les métaux ferreux, qui représentent ¼ de la composition des skis, sont revendus à des fonderies. Les déchets restants sont ensuite soumis à un capteur de métaux non ferreux pour récupérer notamment l'aluminium. Enfin, les matériaux composites et les plastiques sont acheminés vers des cimenteries pour servir de combustible pour leurs fours. Au total, sept broyeurs sont nécessaires pour réaliser l'ensemble de ces opérations.

Si cette activité inédite et novatrice en termes de process industriel a permis de faire connaître Tri-Vallées en France et à l'étranger (valorisation dans plus de 250 médias et sites internet, remise du prix « Trésors du développement durable » par la Région en 2009), elle ne représente qu'1% de son chiffre d'affaires.

DES PARTENARIATS PORTEURS D'INNOVATION AVEC L'ÉCONOMIE CLASSIQUE

Technymat « Valoriser les fibres synthétiques »

Lancé en juillet 2013, le projet Technymat associe 12 acteurs (fabricants, centres techniques, laboratoires de recherche) autour du recyclage du textile en matériaux plastiques innovants et matériaux isolants. Labellisée par les pôles de compétitivité des textiles Techtera et de la plasturgie Plastipolis et financée par le Fonds unique interministériel (FUI), la Banque publique d'investissement, ou encore des collectivités territoriales dont la Région Rhône-Alpes, la nouvelle filière locale devrait voir le jour d'ici l'été 2016.

Tri-Vallées assure la collecte et la caractérisation des gisements et bénéficie à ce titre d'un financement du Conseil général de Savoie.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Urbanecy « Logistique urbaine durable »

En réponse aux priorités du programme européen LIFE+, le projet Urbanecy doit permettre la mise en place d'une plateforme de logistique urbaine d'ici l'été 2015. Portée par le Cluster Logistique Rhône-Alpes, la démarche associe Renault Trucks, le bureau d'études Interface Transport, la société de logistique Logidyne et Tri-Vallées. Cette dernière contribue au projet par son expertise en matière de logistique inversée.

Projet de Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE)

Fin 2013, le groupe AART s'est porté candidat à l'appel à projets national PTCE en présentant le projet d'un pôle de développement d'éco-activités liées à la transition énergétique. Si le dossier n'a pas été retenu, le projet reste d'actualité. Associant chantiers d'insertion, collectivités locales, fédérations professionnelles, entreprises locales, le pôle pourrait permettre de créer et consolider des emplois dans la valorisation de la biomasse, la réutilisation des produits et matériaux en fin de vie (matériel médical, literie, déchets du bâtiment) et la rénovation thermique.

Au-delà des activités liées à l'économie circulaire, Tri-Vallées effectue des prestations dans la propreté urbaine et périurbaine et la livraison de colis.

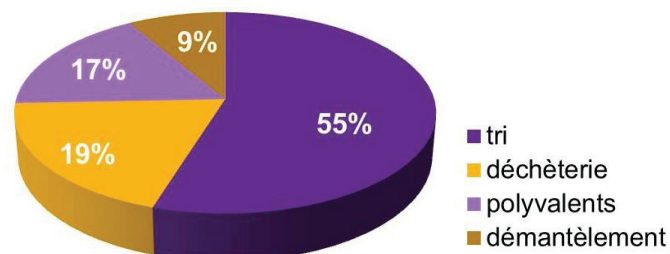
DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'INSERTION

Depuis 1999, la structure dispose de l'agrément « entreprise d'insertion » et propose six types de postes en insertion :

- Agents d'accueil en déchèterie
- Agents de tri
- Conducteur d'engins
- Agents polyvalents (chantier, débarras)
- Agents de démantèlement
- Chauffeur/collecteur

Concernant la formation Tri-Vallées y consacre 4% de sa masse salariale et facilite l'accès des salariés en insertion aux formations dédiées aux métiers du transport : CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'engins de manutention) et FIMO (formation obligatoire pour la conduite de véhicule de plus de 3,5 tonnes).

À la sortie de Tri-Vallées, les salariés rejoignent des entreprises sans lien direct avec les activités de Tri Vallées, mais les compétences transversales acquises (conduite d'engins, etc.) sont autant de tremplins vers le domaine de la livraison par exemple. La faible mobilité des salariés est un frein à leur recrutement à la sortie.



Répartition des postes en insertion au 31/12/2013



Labellisée Qualirei en 2005, Tri-Vallées devient en 2011 l'une des premières entreprises d'insertion certifiée AFAQ EI.

A la suite d'un audit réalisé par l'AFNOR sur la base du référentiel élaboré par le Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI), Tri-Vallées a obtenu cette certification qui atteste de la qualité de ses pratiques sociales et du système de management. Cette démarche de certification a été financée par la Région.

« Le système de management mis en place pour accompagner et accueillir les personnes en insertion va au-delà des exigences du référentiel du Conseil national des entreprises d'insertion ». Conclusion de l'audit réalisé par AFNOR d'avril 2013.

ORGANISATION ET MODE DE GOUVERNANCE

UNE FILIALE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) AART

Le groupe d'entreprise, qui représente un chiffre d'affaires cumulé de près de 12 millions d'euros, regroupe cinq sociétés : Sarl Scic Spad (aide à domicile), la Scop SA Alpes Paysage (aménagement d'espaces naturels), la Scop Paartner Formation (organisme de formation), la Scop Tremplin 73 (entreprise de travail temporaire d'insertion) et Tri-Vallées.

TRI-VALLÉES, DE LA SARL À LA SCOP

De société à responsabilité limitée (SARL), Tri-Vallées est devenue société coopérative et participative - société anonyme (Scop - SA) en 2007 pour répondre à deux objectifs principaux :

- Garantir son objet social initial (en se prémunissant d'un rachat par une entreprise tierce).
- Donner la possibilité aux salariés de s'associer au projet d'entreprise. L'équipe cadre, composée majoritairement de jeunes de 25 à 35 ans, était très demandeuse de ce type de gouvernance et de modalités de participation démocratique.

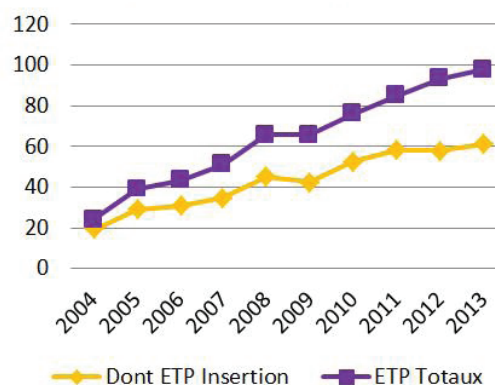
En 2014, la Scop compte 8 associés : 7 associés salariés (3 cadres et 4 employés) et le groupe AART.

ORGANISATION INTERNE

Progression des effectifs

Les effectifs de la Scop ont connu une progression constante depuis 2004. Fin 2013, la Scop comptait 98 équivalents temps plein (24 en 2004) dont 61 en insertion (19 en 2004). Soit 60% d'ETP correspondant à des postes en insertion (CDDI) et 40% à des contrats classiques (uniquement en CDI). En 2014, l'entreprise compte 93 ETP dont 55 en insertion.

En 2015, quatre postes seront créés sur la collecte des déchets organiques en lien avec l'installation de l'unité de méthanisation.



Evolution du nombre d'ETP

Fonctionnement des principales instances

Le Conseil d'administration (CA) de Tri-Vallées est composé de trois cadres de l'équipe de direction (PDG, Directeur général, responsable RH) et d'un représentant actionnaire du groupe AART (gérant du groupe). Toutes les orientations et décisions sont discutées en CA puis validées par l'ensemble des actionnaires du groupe.

PROFILS DES DIRIGEANTS

○ Etienne Wiroth, Président directeur général

Parcours : ancien éducateur (10 ans), agent de développement (10 ans).

Formation : éducateur, DESS Développement économique.

○ Gauthier Mestrallet, Directeur général

Anciennement chargé d'affaires au sein de Tri-Vallées.

Formation : Ingénieur en génie des procédés, diplôme universitaire (Bac+5) en business management.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES MOBILISÉES

Les spécificités et exigences liées à la gestion des déchets ont rendu indispensable le recrutement d'un responsable qualité-sécurité environnement.

L'accompagnement socio-professionnel est assuré par une chargée d'insertion à temps plein qui est sous la responsabilité de la directrice des ressources humaines.

REPÈRES SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

PLEIN CAP SUR LE SECTEUR MARCHAND

Comme toute entreprise, la priorité des dirigeants de Tri-Vallées est d'accroître le taux de marge de l'entreprise et de dégager suffisamment de bénéfices pour investir dans de nouvelles activités. La structure est donc dans une logique d'autofinancement, s'appuyant peu sur les subventions. Le soutien public est essentiel mais se limite à l'aide aux postes, dans le cadre réglementé de l'insertion.

Parmi les quelques fondations qui ont néanmoins participé ponctuellement au développement de Tri-Vallées, la Financière de l'Echiquier a permis par deux fois l'achat d'utilitaires pour la collecte de déchets organiques.

TROIS TYPES DE CLIENTS PRINCIPAUX

1- Entreprises

Sita, Nantet Locabennes, MTB Recycling.

1- Eco-organismes

Eco-système, DASTRI (écosystème dédiée au traitement des seringues usagées).

1- Collectivités locales et intercommunalités

Communautés de communes (pour l'exploitation des déchèteries), Conseil général de Savoie.

86% D'AUTOFINANCEMENT

En 2014, les sources de financement sont réparties de la manière suivante :

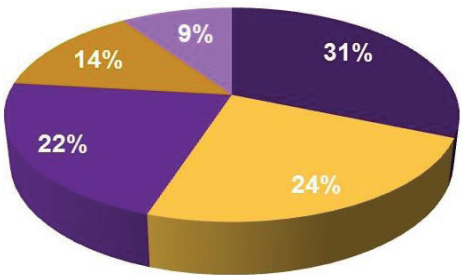
- Ventes de prestations à hauteur de 86% (moyenne de 78% parmi les adhérents du Conseil national des entreprises d'insertion).
- 14% d'aide aux postes.

Avant 2014, la répartition se rapprochait des 20% - 80%. Cette évolution est due à l'arrêt du versement de subventions liées aux postes en insertion par le Conseil général de Savoie.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES EN CONSTANTE AUGMENTATION

Depuis sa création, l'entreprise connaît une augmentation croissante de son chiffre d'affaires, exception faite des années 2008 - 2009 qui correspondent donc à un ralentissement de l'activité.

- Chiffres d'affaires : 3 800 K€ en 2013, 3 500 K€ en 2012 (+9%).
- Produit d'exploitation : 4 700 K€ en 2013, 4 300 K€ en 2012 (+11,29%).
- Bénéfice : 136 K€ en 2013, 75 K€ en 2012 (+ 79%).



- Tri et traitement
- Collecte des déchets
- Exploitation déchèteries
- Propreté urbaine
- Transport et messagerie

Répartition du chiffre d'affaires par type d'activité

TÉMOIGNAGES DE PARTENAIRES

CYRIL KRETZSCHMAR 3ÈME CONSEILLER DÉLÉGUÉ DU CONSEIL RÉGIONAL À LA NOUVELLE ÉCONOMIE, NOUVEAUX EMPLOIS, ARTISANAT, ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, **CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES**

« L'enjeu majeur de la politique ESS de la Région, retranscrit dans le nouveau contrat économique sectoriel cosigné avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et la CRESS Rhône-Alpes, est d'accompagner le changement d'échelle des entreprises de l'ESS. Considérant le décroisement vers l'économie traditionnelle comme un levier essentiel, la Région soutient depuis plusieurs années une dynamique partenariale entre acteurs de l'ESS pour favoriser les projets communs avec l'économie traditionnelle et l'écosystème d'innovation sur les filières environnementales. En effet, les acteurs de l'ESS ont une valeur ajoutée à apporter aux entreprises classiques sur ces filières et des projets collaboratifs ont émergé de cette action. Tri-Vallées a fortement contribué à cette dynamique

partenariale et a aussi été à l'origine de plusieurs projets collaboratifs. L'un d'entre eux a été labélisé par le pôle de compétitivité Techtera et a bénéficié d'un financement du FUI (Fonds Unique Interministériel), co-financé par la Région et les collectivités locales. Un autre projet collaboratif porté par Tri Vallées a été retenu à l'appel à projets Idéclic Solidaire Projets, qui soutient des projets d'innovation sociale à dimension économique. La Région vise à créer des synergies entre ses politiques pour favoriser ce décroisement entre innovation sociale et innovation technologique. Ainsi, l'axe transversal Innovation Sociale a été identifié dans le cadre de sa Stratégie Régionale d'Innovation. »

FLORENT GAUTHIER

RESPONSABLE DE LA COMMISSION INNOVATION & DÉVELOPPEMENT CLUSTER MONTAGNE

« Si nous connaissions Tri-Vallées dès la création du cluster Montagne en 2012, l'entreprise en est devenue officiellement membre il y a un an. Rejoindre le cluster participe à la reconnaissance de Tri-Vallées comme un acteur à part entière de la filière montagne. En 2013, nous leur avons attribué le label « Montagne Innovante et Internationale (MII) » dans le cadre de l'appel à projet MII lancé par le cluster en partenariat avec Bpifrance, la Région Rhône-Alpes et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Dans la continuité de cette labellisation, nous les accompagnons donc sur certains projets liés la valorisation des déchets (alimentaires ou matériels) de stations, et favorisons la mise en relation avec les financeurs et partenaires potentiels. Depuis juin 2014, Tri-Vallées a rejoint la commission Innovation & Développement

(ID) du cluster qui réunit trois fois par an une dizaine de chefs d'entreprises. Ils sont ainsi associés à l'élaboration et à la validation du plan d'actions, à la définition des thématiques des rencontres, aux actions de lobby, etc.

Leur structuration sous forme d'entreprise d'insertion n'a jamais été un obstacle pour leur entrée au sein du cluster : leur adhésion a directement été validée par le bureau des entreprises qui assure la gouvernance de l'association. Les membres étaient convaincus par les projets.

Bilan d'étape après un an d'adhésion : je pense que Tri-Vallées apporte une ouverture intéressante aux membres du cluster sur le secteur de l'économie sociale et solidaire. Leur modèle de rentabilité économique associée à des projets d'insertions est inspirant. »

XAVIER TORNIER

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE COMBE DE SAVOIE, MAIRE DE TOURNON, PRÉSIDENT SAS HORIZON ET AGRICULTEUR, SAS HORIZON

« La communauté de communes a mis en place, il y a 5 ans, une redevance incitative s'appliquant aux particuliers et aux entreprises, dont la grande distribution. Une part de la redevance varie ainsi en fonction du poids des déchets collectés. Les professionnels ont donc tout intérêt à diminuer leur tonnage en direction de l'incinérateur et à trouver des alternatives pour le traitement de leurs déchets. La méthanisation à la ferme est apparue comme un exutoire pour la valorisation des déchets organiques. Les collectivités locales voisines ont été approchées pour se mobiliser sur un tel projet de valorisation locale. Tri-Vallées est un partenaire permanent sur le territoire, porteur d'initiatives.

Nous les connaissons bien pour leurs activités d'exploitation de centre de tri de papiers, de textile ou encore pour la gestion des déchèteries. Quand ce projet de méthanisation à la ferme a émergé, l'entreprise est apparue comme un partenaire idéal. Ils ont accompagné la réflexion liée à la conception du projet en apportant leur savoir-faire en matière de collecte et valorisation.

Lancée il y a quelques mois, la SAS Horizon rassemble aujourd'hui deux agriculteurs, qui possèdent 51% de l'entreprise et une société d'économie mixte, qui représente 49% au capital. Cette société d'économie mixte rassemble cinq collectivités et deux opérateurs, dont Tri-Vallées. »

ANALYSE ET IMPACTS

FORCES

- Equipe jeune et dynamique épaulée par les deux dirigeants-fondateurs toujours présents.
- Stratégie économique clairement définie, centrée sur la diversification d'activités et le développement de projets partenariaux avec les entreprises classiques.
- Capacité à identifier des activités de niche présentant un potentiel de développement et à repérer les opportunités de financement (appel à projets Ademe). Cette faculté est permise par une veille active, avec par exemple la participation aux journées de recyclage de l'Ademe.
- Qualité des pratiques sociales certifiées AFAQ Entreprise d'insertion par l'AFNOR. En interne, cette démarche qualité assure aux salariés en insertion d'être bien accueillis et accompagnés chez Tri-Vallées. À l'externe, cette certification devrait permettre d'intégrer de nouveaux marchés et d'accéder plus facilement aux marchés clausés mais l'impact reste en réalité limité.

OPPORTUNITÉS

- **La réglementation, levier de développement :**
La réglementation contraint les entreprises et collectivités territoriales à trier et valoriser de plus en plus de types de déchets, en témoigne la récente obligation sur les déchets organiques. Ces dispositions réglementaires facilitent ainsi le développement de nouveaux champs d'activités
- **Des fédérations régionales et nationales impliquées :**
Pendant un an l'UREI Rhône-Alpes s'est appuyée sur un chargé de mission pour favoriser le développement des filières vertes sur le territoire. Ce qui a permis de favoriser la mise en relation entre les pôles de compétitivité et les acteurs de l'ESS sur les projets de logistique, de valorisation des déchets. Mobilisation du Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI) sur l'économie circulaire, ce qui a permis la participation des acteurs au Comité stratégique de filière des éco-industries (COSEI). Le COSEI a élaboré la feuille de route de la conférence environnementale de septembre 2013
- **Des clusters et pôles de compétitivité actifs sur le territoire :**
Deux projets en cours sont menés avec l'appui de pôles de compétitivité rhône-alpins.

FAIBLESSES

- La sous-traitance a permis dès 1999 un démarrage rapide de l'activité et des créations d'emplois immédiates ; mais la dépendance qu'elle génère est une faiblesse importante voire une menace. En 2002, la sous-traitance représentait 90 % de l'activité, elle est passée à 35% en 2013 mais reste encore trop élevée.

MENACES

- **Concurrence des grandes entreprises à fortes capacités d'investissement :**
Les entreprises d'insertion ont été les premières à expérimenter et à développer des solutions originales de tri et valorisation sur de nombreux types de déchets. Les opérateurs, disposant de capacités d'investissement de taille industrielle, ont pris la place de ces structures pionnières.
- **Contraintes territoriales :**
Dans un milieu de moyenne et haute montagne difficilement accessible et n'hébergeant qu'une petite partie des industries françaises, certains déchets ne sont pas disponibles en quantité suffisante pour justifier d'un traitement et d'un recyclage local.

ANALYSE ET IMPACTS

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Projet économique

- Partenariats avec trois centres de tri des déchets (ménagers, industriels et textiles) et un centre de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Prises de participations minoritaires ou majoritaires, qui ont permis la création de quatre entreprises locales, dont une plateforme de traitement des gros électroménagers froids (GEM) et un centre de tri textiles.
- Exploitation de 13 déchèteries.

Projet social

- 98 ETP dont 61 en insertion au 31 décembre 2013.
- Plus de 1 000 salariés ont bénéficié d'un poste en insertion depuis la création de Tri-Vallées.



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Qualitatif

- Collecte et tri de déchets, en particulier sur des marchés de niche qui ne sont pas pris en charge par les grands opérateurs.
- Réduction du temps de transport des déchets en les valorisant localement.
- Production d'énergie et de compost par l'unité de méthanisation.
- Nettoyage des voiries de Savoie.

Quantitatif

Nombre de tonnes collectées en 2013 :

- Textile : 1 200 T
- DEEE : 1 200 T
- Déchets organiques : 1 000 T
- Skis : 500 T

CONSEILS POUR UN ESSAIMAGE

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Se concentrer sur des marchés de niches peut éviter de subir la concurrence exercée par les grands opérateurs à fortes capacités d'investissement (Sita, Veolia).

Effectuer une veille stratégique pour anticiper les évolutions réglementaires, notamment sur les filières REP, pour éviter de perdre des marchés ou au contraire en gagner des nouveaux.

Prévenir les risques liés à la sous-traitance de marché (pression sur les prix, lien de dépendance) en diversifiant ses contrats et en remportant des marchés auprès des collectivités.

Concernant le traitement de certains déchets, **nouer des partenariats** pour réunir les besoins en investissement nécessaires à l'installation (ex. : unité de méthanisation).

S'associer à d'autres entreprises pour répondre de manière collective aux marchés plus importants.

OBSTACLES À SURMONTER

S'implanter sur un territoire sur lequel les opérateurs privés ne sont pas présents ou n'investissent pas encore certains marchés de niche.

Crédibiliser son rôle d'entreprise à part entière, au-delà du projet social, auprès des partenaires économiques du territoire.

Conseil régional : modalités d'intervention potentielles

Animation d'une réflexion collective autour des filières vertes à l'échelle régionale

Sur la méthanisation, les projets doivent être portés par plusieurs acteurs (besoins en investissement élevés). Une dynamique régionale avec la mise en réseau des entreprises et des collectivités peut faciliter l'émergence de tels projets localement.

Financement d'un poste de chargé de mission « Ingénierie de Projets Collectifs Innovants (IPCI) »

Le Conseil régional de Rhône-Alpes et le Grand Lyon co-financent un poste de chargé de mission « Ingénierie de Projets Collectifs Innovants (IPCI) » au sein de la CRESS Rhône-Alpes. Les missions du chargé de mission IPCI consistent à faire émerger des projets collectifs innovants créateurs d'activités et d'emplois sur les filières environnementales.

Intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics régionaux portant sur la gestion des déchets

Exemple de marché concerné : collecte et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques dans un lycée.

Eco-socio-conditionnalité des aides régionales

Exemple : conditionner l'attribution des subventions dédiées à l'organisation d'événements dans la région à la mise en œuvre d'une gestion des déchets exemplaire.

CONTACTS

Tri-Vallées

Etienne Wiroth, Président directeur général
Gauthier Mestrallet, Directeur général

ZA Terre Neuve - Route des Chênes, Gilly-sur-Isère
73200 Albertville
Email : tri-vallees@groupe-aart.com
Tel : 04 79 37 97 96
www.tri-vallees.com



Cette publication
est cofinancée par
l'Union européenne